

## INSERTIONS.

---

### Exposition agricole et forestière à Hanovre. du 16 au 24 juillet 1881.

---

#### Courses de chevaux. — Concours pour machines.

Une somme de 55,000 marks sera distribuée sous forme de primes. On accordera en outre des prix d'honneur, des médailles et des diplômes. Les intéressés de tous les pays sont invités à prendre part à cette exposition.

Elle comprendra les groupes suivants (pour les groupes spéciaux, le programme donnera les indications nécessaires; pour le groupe IV on est prié de consulter la partie extérieure du formulaire d'annonce).

- I. Chevaux.
- II. Bétail de race bovine.
- III. Moutons et porcs.
- IV. Volaille et autres animaux utiles dans l'exploitation agricole.
- V. Produits de l'agriculture, y compris ceux de l'horticulture, de la viticulture et de l'apiculture, ainsi que de la culture des fruits; objets relatifs à l'apiculture.
- VI. Industries agricoles et leurs produits.
- VII. Machines, appareils et engins agricoles.
- VIII. Industries qui se rattachent à l'agriculture.
- IX. Art forestier, chasse et pêche.
- X. Moyens d'enseignement, littérature agricole, résultat des recherches scientifiques dans le domaine des groupes ci-dessus énumérés.

Les annonces doivent avoir lieu, d'ici au 1<sup>er</sup> juin, au bureau de l'exposition, Hanovre, Friederiken-Platz 3, où l'on peut se procurer gratis les formulaires d'annonce.

Le département soussigné est prêt à donner des renseignements plus détaillés aux personnes qui lui en feront la demande.

Berne, le 4 avril 1881. [3].

*Département fédéral  
du commerce et de l'agriculture.*

---

## Chemin de fer Central suisse.

---

Le tarif « marchandises » du 20 juillet 1877 pour le service direct entre les stations du *chemin de fer Central*, d'une part, et les stations des chemins de fer Jura-Berne-Lucerne, du Brünig et de l'Emmenthal, d'autre part, ainsi que toutes ses annexes, puis le tarif des marchandises pour le service direct entre les stations du chemin de fer de l'Emmenthal, d'une part, et celles du Central, Jura-Berne-Lucerne, d'autre part, du 10 octobre 1877, avec ses annexes, seront supprimés à partir du 30 juin 1881, par suite de l'ouverture de la section Langnau-Berthoud du chemin de fer de l'Emmenthal.

La date de la mise en vigueur des nouveaux tarifs sera publiée ultérieurement.

Bâle, le 30 mars 1881. [1]

*Le Comité de direction.*

---

## Chemins de fer de l'Union suisse.

---

Les taxes contenues dans la *II<sup>e</sup> annexe* au tarif des marchandises austro-hongrois-bavarois-suisse, du 1<sup>er</sup> décembre 1873, pour le transport de douves, bois de construction, bois d'œuvre, etc., par wagons complets de 10,000 kg., seront supprimées, par suite de résiliation, à dater du 30 juin prochain.

St-Gall, le 31 mars 1881. [1]

*La Direction générale.*

---

## Chemin de fer de l'Emmenthal.

---

En l'ouverture à l'exploitation de la ligne de Berthoud à Langnau, nous sommes obligés de dénoncer, pour le 30 juin prochain, les tarifs ci-après désignés, en ce qui concerne les taxes afférentes aux stations du chemin de fer de l'Emmenthal :

1. Tarif pour le service direct des marchandises entre les gares du Nord-est (y compris Effretikon-Hinweil) et de l'Union suisse, d'une part, et les stations des chemins de fer du Central suisse, de l'Emmenthal, du Brünig, de la Suisse Occidentale, de Bulle à Romont et du Simplon d'autre part, tarif applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878, ainsi que ses annexes;

2. Tarif pour le service direct des marchandises du chemin de fer du Bötzing avec les autres chemins de fer suisses, du 1<sup>er</sup> janvier 1879, avec ses annexes;
  3. Tarif pour le service direct des marchandises entre la station de Wald, d'une part, et les stations des chemins de fer suisses, d'autre part, du 1<sup>er</sup> janvier 1881.
- Berthoud, le 1<sup>er</sup> avril 1881. [1]

*La Direction.*

---

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

Nos organes respectifs délivrent, au prix de 5 centimes l'exemplaire, une 1<sup>re</sup> annexe au III<sup>e</sup> livret de tarifs nord-allemand-suisse. Cette annexe, contenant des taxes modifiées pour Altona et Ottensen, porte la date du 1<sup>er</sup> avril 1881.

Zurich, le 1<sup>er</sup> avril 1881.

---

A partir du 1<sup>er</sup> mai 1881, un nouveau tarif exceptionnel entrera en vigueur pour le transport de la *houille* et du *fer brut* des Mannheim et Ludwigshafen pour certaines stations du chemin de fer du Vorarberg. On peut se procurer gratuitement ce tarif auprès de nos gares aux marchandises de Constance et Rorschach.

Zurich, le 5 avril 1881.

---

Il entrera en vigueur une feuille rectificative au tarif du 1<sup>er</sup> novembre 1880, pour le transport des voyageurs et bagages en service direct du Nord-Est suisse, y compris la ligne Effretikon-Hinweil, d'une part, et les chemins de fer de l'Union suisse, d'autre part.

On peut prendre connaissance de cette feuille aux stations intéressées au susdit service.

Zurich, le 7 avril 1881. [1]

*La Direction.*

## Mise au concours.

---

Ensuite de démission, une place d'instructeur de 1<sup>re</sup> classe de troupes sanitaires, avec un traitement annuel de fr. 4500 au maximum, est mise au concours.

Les officiers sanitaires (médecins) qui désirent postuler cet emploi sont invités à adresser leur demande au département militaire soussigné, d'ici au 17 avril prochain.

Berne, le 28 mars 1881. [2.]

*Département militaire fédéral.*

---

## Publication.

---

Nous rappelons au souvenir des intéressés que, par arrêté du conseil fédéral du 12 décembre 1879, le bureau fédéral d'état-major a été divisé en deux sections, savoir la section de l'état-major général et la section topographique.

La correspondance échangée avec le bureau d'état-major doit donc, suivant la nature de l'objet, être adressée comme suit:

Au bureau de l'état-major fédéral, *section de l'état-major général*,

ou

Au bureau de l'état-major fédéral, *section topographique.*

Berne, le 26 mars 1881. [3.] \*

*Département militaire fédéral.*

---

## *Ecole polytechnique suisse, à Zurich.*

---

En application de l'art. 8 du règlement pour les examens en obtention de diplômes de l'école polytechnique suisse, et sur les propositions des conférences des professeurs, le conseil d'école suisse public ci-dessous, par ordre alphabétique, les noms des élèves qui, à la suite de leurs exercices dans les cours de répétition et des examens qu'ils ont subis, ont obtenu des diplômes.

### I. Diplômes d'ingénieur.

1. MM. Flegel, Jean, de Baja (Hongrie).
2. Fözmájer, Louis, d'Essegg (Slavonie).
3. Girtanner, Hermann, de St-Gall.
4. Levy, Alfred, de Copenhague.
5. Rebold, Jules, de Bienne (Berne).
6. Schüle, François, de Genève.
7. Sarmezey, André, de Mezö-Kavácsháza (Hongrie).
8. Szölössy, Coloman, de Billet (Hongrie).
9. Tarjányi, Etienne, d'Arad (Hongrie).
10. Vetsey, Jules, de Budapest (Hongrie).
11. de Zichy, André, de Kőlest (Hongrie).

### II. Diplômes de forestier.

12. MM. Boller, Emile, d'Uster (Zurich).
13. Enderlin, Florian, de Maienfeld (Grisons).
14. Gysin, Amédée, de Liestal (Bâle-campagne).
15. Krättli, Daniel, d'Untervaz (Grisons).
16. Müller, Adolphe, de Sigriswyl (Berne).
17. Oschwald, François, de Thayngen (Schaffhouse).

### III. Diplôme d'agronome.

18. M. Waidmann, Ulrich, d'Oberstrass (Zurich).

Zurich, le 25 mars 1881. [2..]

*Le président du conseil d'école suisse :*

**C. Kappeler.**

## Compagnie du chemin de fer du Simplon.

Conformément à l'article 24 des statuts, le conseil d'administration du chemin de fer du Simplon convoque les actionnaires de cette compagnie *en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 5 mai mil huit cent quatre-vingt un (5 mai 1881), à dix heures du matin, dans la salle du Musée industriel, à Lausanne.*

Pour être admis à l'assemblée, les porteurs d'actions doivent déposer leurs titres dix jours au moins à l'avance (article 26 des statuts), c'est-à-dire au plus tard *le vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt un, à cinq du soir.* Ce dépôt doit avoir lieu :

- à *Lausanne* : au siège social, square de Georgette, n° 2;
- à *Vevey* : chez MM. Genton & C<sup>ie</sup>, banquiers;
- à *Montreux* : à la Banque de Montreux;
- à *Sion* : à la Caisse de la Compagnie.

Le dépôt des titres sera reçu dès le *lundi quatre avril mil huit cent quatre-vingt un.*

En échange de leurs titres, MM. les actionnaires recevront une carte d'admission nominative et personnelle.

### Ordre du jour :

*Rapport et propositions du Conseil d'administration sur le traité de fusion, conclu sous réserve de ratification, avec la Compagnie des chemins de la Suisse Occidentale le 26 mars 1881.*

Le rapport du Conseil d'administration sera envoyé avant le 5 mai 1881 à tous les actionnaires qui auront déposé leurs titres.

Le jour de l'assemblée, les bureaux pour le contrôle des cartes d'admission et pour la distribution des bulletins de vote seront ouverts dès neuf heures du matin au Musée industriel.

Lausanne, le 28 mars 1881. [2.]

Au nom du Conseil d'administration,

*Le Président :*

**P. Ceresole.**

### Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Facteur** de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 22 avril 1881, à la direction des postes à Genève.

2) **Facteur** de lettres à Lausanne. S'adresser, d'ici au 22 avril 1881, à la direction des postes à Lausanne.

3) **Chargeur** postal à Lausanne. S'adresser, d'ici au 22 avril 1881, à la direction des postes à Lausanne.

4) **Facteur** postal à Langnau (Berne).

5) **Facteur** postal à Berthoud »

6) **Buraliste** postal à Lützelfüh-Goldbach (Berne).

7) **Dépositaire** postal et facteur à Ober-Goldbach (Berne).

} S'adresser, d'ici au 22 avril 1881, à la direction des postes à Berne.

8) **Commis** de poste à Bâle. S'adresser, d'ici au 22 avril 1881, à la direction des postes à Bâle.

9) **Commis** de poste à Coire. S'adresser, d'ici au 22 avril 1881, à la direction des postes à Coire.

10) **Télégraphiste** à la Brévine (Neuchâtel). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 19 avril 1881, à l'inspection des télégraphes à Berne.

11) **Télégraphiste** à Hirslanden (Zurich). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 avril 1881, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

12) **Télégraphiste** à Schönengrund (Appenzell-Rh. ext.). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 26 avril 1881, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

1) **Buraliste postal** à la Brévine (Neuchâtel). S'adresser, d'ici au 15 avril 1881, à la direction des postes à Neuchâtel.

2) **Facteur de lettres** à Neuchâtel. S'adresser, d'ici au 15 avril 1881, à la direction des postes à Neuchâtel.

3) **Facteur postal** à Diessenhofen (Thurgovie). S'adresser, d'ici au 15 avril 1881, à la direction des postes à Zurich.

4) **Chargeur postal** à Zurich. S'adresser, d'ici du 15 avril 1881, à la direction des postes à Zurich.

5) **Buraliste postal** à Schönengrund (Appenzell-Rh. ext.). S'adresser, d'ici au 15 avril 1881, à la direction des postes à St-Gall.

6) **Facteur postal** à Linththal (Glaris). S'adresser, d'ici au 15 avril 1881, à la direction des postes à St-Gall.

7) **Deux apprentis postaux** pour l'arrondissement postal de Berne. S'adresser, d'ici au 15 avril 1881, à la direction des postes à Berne.

(Ne sont pas admises comme apprentis des personnes âgées de moins de 16 ans ou de plus de 30 ans. Les aspirants doivent adresser leur demande par écrit à la direction des postes à Berne et s'y présenter, si possible, personnellement. Cette demande doit indiquer l'âge et l'origine du postulant et être accompagnée de certificats constatant le degré d'instruction du candidat. Pour renseignements ultérieurs, s'adresser à la direction susindiquée.)

8) **Télégraphiste** à Rehtobel (Appenzell-Rh. ext.). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 19 avril 1881, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

## Marques de fabrique et de commerce anglaises.

---

 Nous faisons savoir aux intéressés que les suppléments à la *Feuille fédérale* contenant la publication des marques de fabrique et de commerce déposées sont délivrées dès aujourd'hui par le bureau des marques de fabrique, à raison de 50 centimes la feuille.

Nous rappelons aux commerçants et industriels qui se proposent d'effectuer le dépôt de marques de fabrique et de commerce que, d'après l'art. 5, lettre c du règlement d'exécution du 2 octobre 1880, l'émolument de fr. 20 à payer pour le dépôt de chaque marque doit être transmis au bureau fédéral par *mandat postal*, à moins que le déposant ne paie cet émolument au bureau même.

---

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 25 Mars 1881, à cinq heures du soir.

N° 111.

*J. P. Clarke & Cie.*, fabricants,

Leicester.

**Coton à coudre sur bobines ou en échevaux.**

**DORCAS.**

---

## Convention

entre

la Suisse et la France sur la propriété littéraire, artistique  
et industrielle, du 30 juin 1864.

---

### Dépôt de marques de fabrique et de commerce.

---

Les marques de fabrique et de commerce suivantes ont été déposées au bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce (département du Commerce et de l'Agriculture) depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1881.

- N<sup>os</sup> 440.      Février 15. *E. de Ricqlès & Cie.*, distillateurs à Lyon, cours d'Herbouville, 9.  
Une étiquette destinée à être appliqué sur des flacons d'alcool de „Menthe de Ricqlès“.
- „ 441, 442.      „ 28. *L. Venèque*, au Petit-Ivry, Seine.  
Deux étiquettes destinées à être appliqué sur des paquets de bougies.
- „ 443—448.      Mars 2. *Balas, frères*, fabricants de lacets à Saint-Chamont, Loire.  
Six marques de fabrique destinées à être appliqué sur les tresses de laine, de coton, de soie et de fil.
- „ 449, 450.      „ 7. *Alexandre de Saint-Yves*, rue Vernet 31, à Paris.  
Deux étiquettes destinées à être appliqué sur des bouteilles de liqueur et sur des produits alimentaires, chimiques et hygiéniques.

- N<sup>os</sup> 451. Mars 7. *Pennès & fils*, fabricants de produits hygiéniques à Paris, rue de Latran, 2.  
 Une étiquette destinée à être appliquée sur une préparation chimique pour bains, nommée „Sel de J. A. Pennès“.
- „ 452. „ 17. *Guillaume Bac*, rue Portefoin, 12, Paris.  
 Une étiquette destinée à être apposée sur des boîtes contenant des œillets métalliques.
- „ 453. „ 25. *Alexandre Gourd*, rue Dugas-Montbel, 18, à Lyon.  
 Une étiquette destinée à être appliquée sur appareils de production de gaz carburé à froid pour l'éclairage et le chauffage.
- „ 454—459. Avril 4. *Heidsieck & Cie.*, à Reims.  
 Six étiquettes destinées à être apposées sur des caisses et des bouteilles de vin de Champagne.

Berne, le 9 Avril 1881.

**Bureau fédéral**  
**des marques de fabrique et de commerce.**

---

# Schweiz. Fabrik- und Handels-Marken.

Marques de fabrique et de commerce suisses.



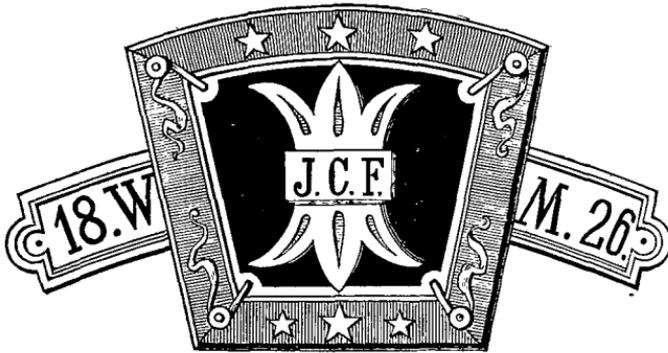
Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 24. März 1881, 2 Uhr Nachmittags, eingetragen worden.

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 24 Mars 1881, à deux heures après-midi.

N° 446.

*J. Ch. Frey*, Fabrikant, Zürich.

**Leim- und Knochenmehl in Fässern und Säcken.**



Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 25. März 1881, 5 Uhr Abends, eingetragen worden.

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 25 Mars 1881, à cinq heures du soir.

N<sup>o</sup> 447.

*Hohl & Preisig*, Fabrikanten,  
Lutzenberg (Appenzell Ausser-Rhoden).  
**Seidenbeuteluch.**



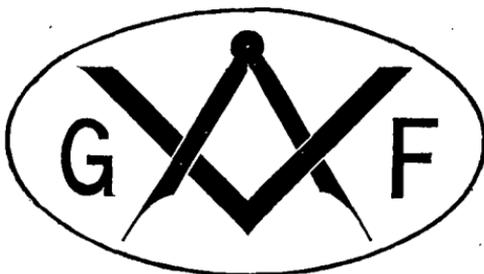
Die nachfolgenden Marken sind vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 29. März 1881, 3 Uhr Nachmittags, eingetragen worden.

Les marques suivantes ont été enregistrées par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 29 Mars 1881, à trois heures après-midi.

N° 448.

*Grosjean, frères*, fabricants, Chaux-de-Fonds.

**Mouvements et boîtes de montres.**



N° 449.



*Eduard Zehnder-Hefti*, Kaufmann,  
Birmenstorf.

**Natürliches Birmenstorfer  
Bitterwasser.**

N° 450.



*Dubail, Monnin, Frossard & Cie.*,  
fabricants, Porrentruy.

**Mouvements et boîtes de montres.**

Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 2. April 1881, 10 Uhr Morgens, eingetragen worden.  
 La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 2 Avril 1881, à dix heures du matin.

N° 451.

*Maschinenfabrik Herisau.*

**Landwirthschaftliche Maschinen, Eisen- und  
 Holzwaaren zu denselben.**



Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 2. April 1881, 4 Uhr Abends, eingetragen worden.

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 2 Avril 1881, à cinq heures du soir.

N° 452.

*Heuer, Lambelet & Cie, fabricants,*

Bienne.

**Mouvements et boîtes de montres.**

Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 4. April 1881, 10 Uhr Vormittags, eingetragen worden.

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 4 Mars 1881, à dix heures du matin.

N<sup>o</sup> 453.

*Krebs-Gygax*, Buchbinder,

Schaffhausen.

**Hektographen, Hektographentinten, Geschäfts-,  
Notiz- und Copirbücher.**



Die nachfolgenden Marken sind vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 6. April 1881, 11 Uhr Morgens, eingetragen worden.  
 Les marques suivantes ont été enregistrées par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 6 Avril 1881, à onze heures du matin.

N° 454.

*Dynamitfabrik Isleten-Bauen (Ctn. Uri).***Dynamite und Gélatine.**

N° 455.

*Dynamitfabrik Isleten-Bauen (Ctn. Uri).***Dynamite und Gélatine.****DYNAMITE NOBEL**

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1881
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.04.1881
Date	
Data	
Seite	326-332
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 070

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.